

(Service Marine). — Frais de passage et de rapatriement (Service Marine). — Frais de pilotage. — Indemnités et gratifications diverses (Service Marine). — Dépenses des élèves de l'École navale. — Comptabilité des dépenses relatives aux concessions de bourses dans les lycées et collèges des ports militaires. — Préparation des éléments relatifs à la formation du budget en ce qui concerne les dépenses du personnel ressortissant au Service Marine.

2^e Direction : Matériel.

1^{er} Bureau : *Constructions navales et Torpilles.*

1^{re} SECTION : CONSTRUCTIONS NAVALES. — Constructions navales. — Présentation à l'approbation du Ministre des plans et devis de navires, machines et objets divers composant le matériel naval; à l'exception du matériel d'artillerie et des armes portatives. — Construction et entretien de ce matériel naval. — Devis d'armement des navires de la flotte. — Proposition et exécution des décisions prises pour la détermination de l'espèce et du nombre de bouches à feu de chaque navire. — Relations avec les Conseils chargés de donner leur avis à ce sujet. (Les dépêches fixant l'artillerie des navires porteront le double timbre des bureaux de Constructions navales et de l'Artillerie). — Fixation des approvisionnements et des autres objets de matériel constitutifs du devis d'armement. — Outillage des chantiers et ateliers de la marine. — Marchés relatifs aux entreprises de main-d'œuvre, ainsi qu'aux objets fournis à titre d'essai ou qui ne sont pas adoptés réglementairement pour l'approvisionnement de la flotte. — Préparation des instructions à donner à l'inspecteur général du génie maritime pour ses missions (sous le double timbre : État-major général et Matériel.) — Examen et classement des rapports divers, avis et délibérations des conseils relatifs aux plans et travaux précités, ainsi qu'aux qualités des navires et de leur matériel naval. — Préparation de la Liste de la flotte. — Direction de l'atelier de lithographie du Ministère de la marine. — Solde des contre-maîtres, aides-contre-maîtres, ouvriers et journaliers dépendant des Directions des constructions navales, des mouvements du port et des établissements hors des ports autres que les établissements dépendant de l'artillerie. — Secours à la classe ouvrière. — Préparation des éléments du budget pour les salaires d'ouvriers des Directions précitées, le renouvellement et l'entretien de la flotte.

2^e SECTION : TORPILLES. — Présentation à l'approbation du Ministre